

## CONSEIL CONSTITUTIONNEL

---

### Titre

---

Conseil constitutionnel

### Éditeur(s)

---

Conseil constitutionnel, secrétaire général

### Support

---

Base de données en ligne  
Ressource Internet

### Type de document

---

Banque de données

### Périodicité

---

Mise à jour régulière

### Source du droit

---

Doctrine  
Jurisprudence

### Domaines du droit

---

Droit constitutionnel  
Droit public

### Contenu

---



#### La page d'accueil rassemble :

- Les dernières décisions
- Les dernières actualités, dont l'agenda

- Les évènements
- La description du Conseil constitutionnel (institution, membres, missions)
- La Constitution
- La souscription mail à la newsletter du Conseil

Le site du Conseil Constitutionnel contient diverses rubriques, accessibles depuis sa page d'accueil :

- **Actualités et évènements** : actualités, affaires en instance, agenda, publications (Nouveaux cahiers du Conseil constitutionnel et rapport d'activité), évènements (concours, prix...)
- **La Constitution**, dans sa version à jour, ainsi que le bloc de constitutionnalité. La Constitution est aussi disponible en plusieurs langues. On trouve par ailleurs les **différentes constitutions de la France depuis 1791**, la **liste des révisions constitutionnelles sous la Ve République** ainsi qu'une rubrique de questions-réponses sur ce texte. Cette section renvoie aussi vers une riche liste de liens vers des constitutions étrangères et vers les sites d'autres cours constitutionnelles.
- **Le Conseil Constitutionnel** : présentation du Conseil, de son fonctionnement, de ses membres.
- **Les décisions** : par date, par type, par thème, les affaires en instance, recherche experte et comptes-rendus des délibérations, rubrique QPC

#### **Les décisions :**

Toutes les décisions sont mises en ligne en texte intégral le jour même. On peut y accéder par date ou par type à partir de la rubrique « **les décisions** ». On note aussi la présence d'une liste des affaires en instance de jugement.

Elles sont présentées avec un dossier complet :

- Il contient des liens vers les sites des assemblées parlementaires, le texte de loi déféré au Conseil, la saisine et ses annexes, les observations du gouvernement. On y trouvera des documents à l'appui de la décision, comme des jurisprudences de la Cour de Cassation ou de la CEDH. L'objectif est d'aider à mieux comprendre la décision.
- De plus, on trouvera la législation consolidée avant la décision (elle sera donc différente de la législation consolidée que l'on trouve sur Légifrance).
- Le site permet d'accéder à des commentaires de la décision rédigés par le Conseil, ainsi que des références bibliographiques de doctrine en lien avec la décision.
- Enfin, certaines décisions récentes sont accompagnées de la vidéo de l'audience.

Le site propose un "**glossaire**" des types de décisions rendues :

- QPC
- DC :
  - lois ordinaires
  - lois organiques
  - traités
  - règlement des assemblées
  - LP
  - LOM
  - PDR
  - AN
  - SEN
  - L

- D
- I
- OF
- ELEC
- FNR
- REF
- RIP
- ART16
- ORGA
- AUTR

La sous rubrique **bilan statistique** offre une vision synthétique de l'activité du Conseil. Elle expose le nombre de DC et QPC rendues, l'origine des saisines, les solutions adoptées par le conseil et le délai moyen entre les saisines et les décisions.

## Clefs d'utilisation

---

### Recherche dans les décisions :

Accès par thème : le site propose des tables analytiques pour l'année en cours ou depuis l'origine, divisées en seize titres. Il s'agit de dossiers pdf à télécharger. A l'intérieur, la table des matières est cliquable. Il est aussi possible d'utiliser le moteur de recherche du fichier pdf. Dans le corps du texte, les références aux décisions sont cliquables et renvoient au site.

### Recherche dans les QPC :

Le site propose un tableau des lois déclarées conformes trié par code ou par loi autonome. *Attention* lors de la recherche : si la disposition a été modifiée ultérieurement, on ne retrouvera pas forcément la disposition sous la même référence dans Légifrance et sur le site. Il faut donc bien connaître l'histoire de la loi que l'on souhaite consulter.

**Le moteur de recherche** : Il cherche par pertinence, et cherche aussi des termes associés.

Trois moyens de chercher :

*A partir de la page d'accueil* : la recherche se fait sur tout le site. Les résultats sont présentés par rubrique.

*Recherche experte* : on peut choisir de rechercher dans une rubrique, et on peut affiner sa recherche, par exemple en choisissant une expression exacte.

*Recherche sur une décision* : la recherche va porter sur les décisions et leurs dossiers.

On peut choisir de chercher par : le type de la décision, la date, le numéro de la décision, le numéro ou la date de la loi déferée, la solution.

### La veille

Le site intègre une newsletter pour être informé en temps réel sur le contentieux (saisines, décisions et communiqués de presse). On peut aussi suivre l'actualité du Conseil constitutionnel via [Twitter](#) ou un [flux RSS](#). Les liens sont disponibles en bas de la page d'accueil.

### Vidéos

Le site du Conseil constitutionnel offre un [lien vers l'ensemble des vidéos](#) (présentation du Conseil, affaires, audiences, QPC...) qu'il a mis en ligne sur la plateforme Dailymotion.

## Notes

---

Le Conseil constitutionnel a lancé, en 2017, une application permettant de suivre en temps réel son activité sur tous les supports mobiles.

Gratuite et téléchargeable sur l'iOS et Android, cette application permet notamment de consulter la jurisprudence, de recevoir des alertes lors qu'interviennent de nouvelles décisions et de mieux connaître les différentes activités du Conseil constitutionnel.

L'interface du site web est aussi consultable en anglais, en espagnol et en allemand.

Fiche documentaire réalisée par Maria-Livia CADIS (Bibliothèque de l'université Nice Sophia Antipolis) et mise-à-jour par Cyprien CARACO (BIU Cujas)

## Liens

---

<http://www.conseil-constitutionnel.fr/>

## Date de création

---

09-01-2012

## Date de mise à jour

---

29-03-2019

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).